

Le Beuvrygeois facétieux a-t-il commis des infractions au Code qui n'avait point prévu le problème des soucoupes ?

La découverte des généreuses distributions de (fausses) soucoupes volantes par un retraité beuvrygeois a fait gros bruit et les services de la police, comme ceux de la gendarmerie, se sont évertués à chercher hier les troubles qu'auraient pu causer la persistante facétie de M. D'Oliveira.

Combien de personnes ont-elles pu prendre pour de mystérieux envoyés de Mars les montgolfières de papier, habilement ajustées par le Portugais ? On ne le saura sans doute jamais.

Il était possible que les nom-

breuses apparitions de dimanche dans tout le Nord de la France aient eu le Beuvrygeois pour auteur. Mais non. Il faut pour cela-là, trouver une autre explication. Car, ce dimanche, M. D'Oliveira n'avait pas consacré à son passe-temps favori. Ce point a pu être rapidement vérifié. Qu'a donc bien pu troubler le brave fantaisiste ?

Certes, si un de ses engins avait percuté contre une meule, il courait le risque de provoquer un incendie. M. D'Oliveira proteste d'ailleurs avec force : il emploie, dit-il, de l'amiante, prenant ainsi toutes précautions. Et, pourtant, la montgolfière atterrie à Sally-Labourse commençait bel et bien à brûler, à trois mètres d'une meule de paille d'ailleurs.

Et c'est pourquoi M. D'Oliveira « bénéficiera » d'une contravention.

Sera-ce là tout le terme de son « invention » ? Une vieille loi, du 31 mai 1924, régit l'utilisation des aéronefs, établissant qu'on ne pourra en lancer dans le ciel qu'avec l'autorisation du préfet, sur avis du maire.

Et les prescriptions légales définissent que doit être considéré comme aéronef tout objet capable de s'élever dans les airs.

Ce sont donc 5.000 aéronefs que M. D'Oliveira a livré aux nuages !

Qu'il se rassure, il ne sera pas contrevenant pour la totalité. Il a commencé ses exploits avant 1914, à une époque où la loi en question n'existait pas. Et il y a prescription pour les délits antérieurs à 1951.

Ceci énoncé fort sérieusement, bien sûr.